

**DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI**

**D-2018/224**

**Dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale. Seconde Programmation de l'Appel à projets pour l'année 2018. Autorisation. Décision. Signature.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale qui est en œuvre dans nos 8 quartiers génère des projets qui peuvent émerger tout au long de l'année. En effet, leur maturation nécessite parfois des temps de coordination adaptés aux enjeux à traiter et aux partenaires à mobiliser.

Cette année, nous avons donc souhaité expérimenter plusieurs périodes de réception des projets répondant aux enjeux du Pacte et à ceux du Contrat de ville pour les quartiers prioritaires.

Cette délibération, faisant suite à celle de Mai, présente donc à la fois des actions de prévention pour la période estivale mais aussi des projets liés à l'insertion professionnelle, à la culture comme levier de cohésion sociale ou à la santé.

Certaines associations seront accompagnées sous forme de subventions, d'autres feront l'objet d'un mandatement plus rapide sous forme d'une prestation, du fait d'une trésorerie plus fragile et de la nécessité de mettre en œuvre leurs actions au plus vite.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer la somme de 35 368 € aux organismes déclinés dans le tableau joint en annexe
- A signer tout document lié à la présente délibération.

Il convient également d'annuler la subvention suivante, qui n'a plus lieu d'être dans la mesure où l'action financée n'a pu être réalisée comme prévu initialement :

- la subvention de 3 750 € accordée et votée au conseil municipal du 18 décembre 2017 à l'association Le Pain de l'amitié.

Le total de cette délibération s'élève à 35 368 € qui seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2018, fonction 522 compte 6574 et fonction 520 compte 6226.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

**M. LE MAIRE**

Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

Oui, c'est une nouvelle programmation pour un montant de 35 368 euros avec l'annulation d'une subvention de 3 750 euros qui avait été accordée à l'association Le pain de l'amitié qui n'a pas conduit l'action pour laquelle il nous avait soumis une demande de subvention.

**M. le MAIRE**

C'est un ajustement à la marge. Madame... non, personne ne demande la parole ? Bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Monsieur JAY se réveille.

**M. JAY**

Oui, je me réveille. C'est la 224, c'est cela ?

**M. le MAIRE**

C'est la 224, oui.

**M. JAY**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, encore une fois, il s'agit de diverses subventions groupées. Nous ne voulons pas voter de subventions qui alimentent l'immigration. L'immigration sans fin, sans limites, fait exploser la cohésion sociale comme on le voit en ce moment à Nantes. Même le Maire socialiste a perdu sa voiture dans les flammes des émeutes, et où le Président de l'Assemblée nationale a été chassé. Triste symbole d'une des conséquences de la politique migratoire. Forcés par le regroupement, nous rejetons ces dépenses.

**M. le MAIRE**

Je ne vais pas m'engager dans une polémique, mais la politique de la Ville de Bordeaux n'est absolument pas d'encourager une immigration nouvelle que nous n'avons pas toujours les moyens d'accueillir, mais de faire en sorte que ceux qui sont là soient traités humainement, et intégrés humainement. Et cela, nous continuerons à le faire contre vents et marées.

Qui vote contre à part le Rassemblement national sur cette délibération ? Personne d'autre ? Merci.

**MME GIVERNAUD**

Délibération 226 : « Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM VILOGIA ».

Porteur	Nom du projet	Quartier	Axe	Ville Subvention	Ville Prestation	Descriptif de l'action
Association de Défense des Exclus par la Formation et l'Information DEFI	Accession à la citoyenneté par la valorisation de l'Histoire	Bordeaux sud	Axe 1	2 000,00 €		Accompagnement d'un public primo-arrivant dans la découverte de la ville, sous l'angle historique et institutionnel
ZEKI	Initiation à la recherche d'emploi	Bordeaux Maritime	Axe 1		1 500,00 €	Les modules proposés doivent permettre aux bénéficiaires d'être autonomes en matière de recherche d'emploi et de maîtriser les différents outils numériques proposés par Pôle Emploi. Les bénéficiaires seront sélectionnés parmi ceux qui fréquentent les ateliers d'apprentissage du français et de remise à niveau de Zeki, dans le cadre de l'action "Apprentissage des savoirs de base"
La Tribale Démarche	Fête de quartier "Du cœur à la Rue" : d'un rêve à l'autre	Bordeaux Sud	Axe 2		2 000,00 €	Dans la continuité du carnaval des Vendanges en 2017, l'association propose de poursuivre la 13eme édition de l'évènement annuel "Du cœur à la rue" avec son temps fort sous la thématique "d'un rêve à l'autre" ou comment vivre le changement en soi et dans la communauté? en proposant ses animations de rue : défilé, repas partagé, concerts.
Imagina Music	Le printemps des doudous	Bastide	Axe 3		1 000,00 €	Festival composé de spectacles et d'ateliers musicaux et culturels à destination des 0-5 ans et de leurs parents. Mené en partenariat avec la bibliothèque Bastide, Interlude, centre d'animation Queyries, Gym Kids, Yoga Baby, crèches, écoles... Cette action se déroulera au Jardin Botanique
ADMAA - Allez les Filles	Relâche avec le Grand Parc	Grand Parc	Axe 3		3 000,00 €	Autour des 2 concerts programmés à la Salle des Fêtes en juillet, proposer un temps d'échanges avec de jeunes adolescents et une visite de l'équipement afin de découvrir des métiers du secteur des musiques amplifiées. Proposer également aux habitants 100 places à tarif réduit.
CADA du COS Quancard	Créer...S'exprimer...Exister	Interquartiers	Axe 5		1 283,00 €	L'association propose de mettre en place une action d'expression par l'écriture de textes et mise en son, auprès de jeunes hommes isolés réfugiés, en partenariat avec l'association Effort de conscience.
Cie Cocktail C	Taman à l'école des elfes	Interquartiers	Axe 5		400,00 €	La compagnie propose au public enfance-jeunesse un spectacle portant sur la prévention du harcèlement à l'école avec comme objectifs : - faire prendre conscience aux enfants de la gravité potentielle d'actes de harcèlement. - donner les clés pour réagir, pour inciter l'enfant harcelé à sortir de sa posture de victime et les enfants témoins à le soutenir.
Oxygène	Projet interculturel "Recontres d'ici et d'ailleurs"	Interquartiers	Axe 5	2 000,00 € 864		Proposer des actions visant à favoriser l'accueil des populations migrantes (notamment public primo-arrivant des Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) et impulser une réflexion partenariale de co-construction de projets et de mutualisation.

Porteur	Nom du projet	Quartier	Axe	Ville Subvention	Ville Prestation	Descriptif de l'action
OLA	De l'autre côté de la rue	Bordeaux Sud	Axe 5		2 000,00 €	Exposition sur la question de la prostitution lors du festival Chahuts
Ricochet sonore	Animation et prévention espaces publics	Chartrons saint Louis	Axe 5	3 185,00 €		Animation sur les sites sensibles de Chantecrit et du "Jardin de ta sœur", propositions conviviales et culturelles avec mobilisation des habitants
ADMAA - Allez les Filles	Soul Tram	Interquartiers	Axe 5	9 500,00 €		Prévention de l'alcoolisation excessive sur la ligne B du tram les jeudis soirs en lien avec l'équipe Tendance Alternative Festive de l'ANPAA
Amicale Laique de Bacalan	Opération pied d'immeuble	Interquartiers	Axe 5	4 000,00 €		Proposer des animations au pied des immeubles des Aubiers, Chantecrit et Port de la Lune pendant la période d'été
GIP Bordeaux métropole médiation	Ciné débat	Grand Parc	Axe 5	500,00 €		Séance de ciné débat pour les jeunes du Grand Parc co-organisée avec l'UBAPS, le GIP Médiation et la bibliothèque
Younus académie	Les Olympiades	Grand parc	Axe 5		1 000,00 €	Evènementiel sportif pour créer du lien jeunes et entreprises
Girondins hand ball	Raid Aventure	Benauges	Axe 5		2 000,00 €	Camps d'été avec des jeunes en difficultés de la Benauges en lien avec les éducateurs du CALK
<b>TOTAL</b>				<b>21 185,00 €</b>	<b>14 183,00 €</b>	

**D-2018/225**

**Aliénation par la SA d'HLM CLAIRSIENNE de 5 logements situés rue Victor Schoelcher à Bordeaux. Accord de la commune. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L.443-7, L.443-14 et L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, les bailleurs sociaux peuvent céder des éléments de leur patrimoine.

Bordeaux Métropole a pris la délégation de compétence de l'État dans l'octroi des autorisations de vente des logements locatifs sociaux, selon la procédure prévue à l'article L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Dans cette perspective, la demande d'autorisation d'aliénation est transmise, par le bailleur social, à Bordeaux Métropole, qui doit à son tour consulter la commune d'implantation.

La commune de Bordeaux souhaite encourager les solutions qui permettent de faciliter les parcours résidentiels des ménages. A cet égard, les cessions de logements HLM constituent des opportunités d'accession à la propriété à prix modéré pour les ménages modestes et des classes moyennes et elles permettent de faciliter le changement de statut d'occupation pour les locataires, qui peuvent par ailleurs prétendre aux aides Passeport 1er Logement de la Ville pour acquérir ce type de logement. Outre ces avantages, la vente de logements HLM constitue également une ressource importante des bailleurs pour permettre la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, et cette reconstitution de fonds propres est indispensable dans le contexte de production très dynamique de logements sociaux à Bordeaux.

La vente est réalisée en priorité au profit des locataires occupants le logement. Les logements autorisés à la vente sont cédés progressivement aux locataires au fur et à mesure de la concrétisation de leurs projets d'acquisition, la cession complète d'un ensemble immobilier pouvant prendre jusqu'à 15 ans. Ces logements restent comptabilisés pendant 5 ans dans l'inventaire communal des logements locatifs sociaux à l'issue de leur vente effective.

En application de cette réglementation, Bordeaux Métropole sollicite l'avis de la ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM CLAIRSIENNE de 5 logements au sein d'un ensemble immobilier de 38 logements situé rue Victor Schoelcher au sein du quartier Bordeaux Maritime. Sur ces 38 logements, 19 ont déjà été autorisés à la vente par délibération 2014/249 du 26 mai 2014. Les logements de cet ensemble immobilier sont des maisons individuelles en triplex de Type T3 et T4. Chacun de ces logements dispose d'un garage individuel en rez-de-chaussée.

La commercialisation de ces biens est un succès si bien que Clairsienne propose la mise en vente de ces 5 logements supplémentaires.

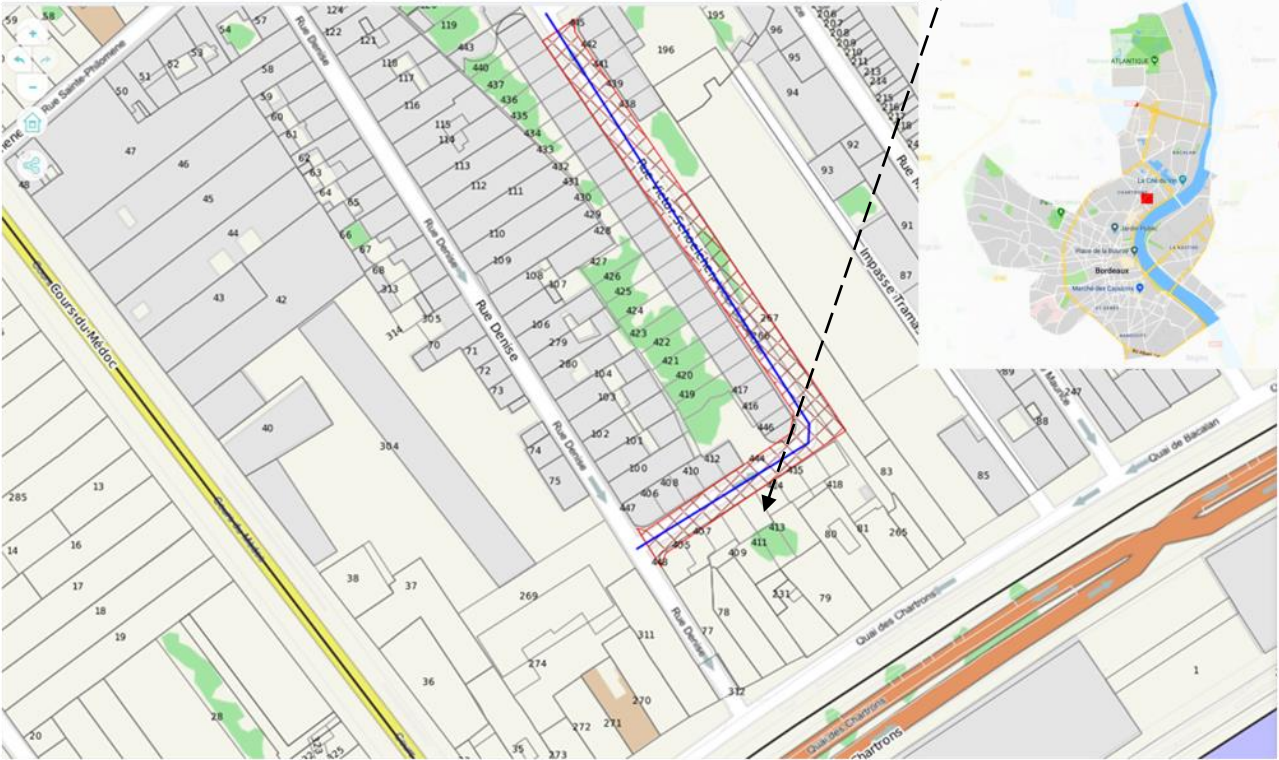
La vente de ces logements permettra au bailleur social de reconstituer des fonds propres pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de mise en vente sollicitée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE pour ces 5 logements supplémentaires au sein de la résidence Victor Schoelcher.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# Plan de situation

**Programme :**  
Aliénation de 5 logements  
Rue Victor Schoelcher  
**Opérateur : CLAIRSIENNE**  
**Quartier : Bordeaux Maritime**





**D-2018/226**

**Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM VILOGIA. Programme de 59 logements 61 rue de Tivoli et 65 rue Poirson à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 5 568 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 189 % de l'objectif fixé par l'État. Pour maintenir cet effort de rattrapage, la Commune vise un objectif de livraison de 1 300 à 1 500 nouveaux logements sociaux chaque année d'ici à 2025.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM VILOGIA a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 59 logements locatifs sociaux, dont 33 financés en PLUS et 26 en PLAI, situés 61 rue de Tivoli et 65 rue Poirson à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 1 T1, 21 T2, 23 T3, 8 T4 et 6 T5 et le programme comptera 59 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 29 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros. Le programme étant situé sur une Servitude de Mixité Sociale (SMS), il bénéficie également d'une prime de 3 000 euros par logement.

Montant de la subvention de la Ville :

- Aide sociale :	59 logements x 5 000 euros =	295 000 euros.
- Prime SMS :	59 logements x 3 000 euros =	177 000 euros

**Soit un total de**

**472 000 euros**

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- Premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- Deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,
- Solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'État, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 472 000 euros maximum.
- créditer la SA d'HLM VILOGIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Plan de situation

**Programme :**  
**59 logements (neuf hors ZAC)**  
Rues Tivoli & Poirson

**Opérateur :** VILOGIA  
**Quartier :** Chartrons Grand-Parc  
Jardin Public



**D-2018/227**

**Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 30 logements rue Marcel Pagnol à Bordeaux Ilot C11 des Bassins à Flot. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 5 568 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 189 % de l'objectif fixé par l'État. Pour maintenir cet effort de rattrapage, la Commune vise un objectif de livraison de 1 300 à 1 500 nouveaux logements sociaux chaque année d'ici à 2025.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 30 logements locatifs sociaux, dont 19 financés en PLUS et 11 en PLAI, situés rue Marcel Pagnol à Bordeaux. Le programme est réalisé sur le périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flot (Ilot C11).

L'offre sera constituée de 10 T2, 9 T3 et 11 T4 et le programme comptera 25 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 19 octobre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 30 logements x 5 000 euros = 150 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- Premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- Deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,
- Solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'État, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 150 000 euros maximum.
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204182 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

**M. LE MAIRE**

On peut peut-être regrouper 226 et 227 ? Madame SIARRI, c'est des demandes de subventions pour des logements locatifs aidés.

**MME SIARRI**

Oui, ce sont des délibérations très classiques. L'une pour la SA VILOGIA pour 59 logements, et 59 places de stationnement. Et l'autre, dans le cadre d'une opération VEFA avec AQUITANIS pour 30 logements. L'essentiel d'entre eux étant en PLAI et PLUS.

**M. le MAIRE**

Qui demande la parole sur ces deux dossiers ? Madame BOUILHET.

**MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous intervenons sur les deux délibérations. Concernant la 226, le nombre de parkings étant égal au nombre de logements, nous votons pour cette délibération.

À l'inverse, sur la 227, il apparaît un déficit de 5 places de parkings. Ces 5 places manquantes impliquent que des personnes souhaitant loger dans des T2 se verront obligés de chercher une place dans la rue, ce qui ne fera qu'amplifier inutilement le trafic routier dans ce secteur. Le quartier des Bassins à flot est déjà saturé du fait de la densification exagérée et d'une politique assumée de créer de la congestion automobile. En effet, au débouché du Pont Chaban, Rive droite, il n'existe aucun axe routier adapté pour absorber le trafic et le relier aux autres axes majeurs de circulation. La subvention que vous allez voter pour soutenir ce programme est de 150 000 euros. 150 000 euros divisés par 5, cela représente 30 000 euros par place de parking manquante. En ne faisant pas de places de parking, vous contribuez à faire monter le prix du marché des places de stationnement dans Bordeaux, ce qui pénalise les foyers à revenus modestes. Les promoteurs cherchent par tous moyens à réduire les coûts de construction de ces logements. Ils jouent sur la qualité de construction des logements et sur la limitation des équipements comme les parkings. Nous désapprouvons ces pratiques contraires à l'intérêt général. Ce n'est pas parce que c'est du logement social que les gens n'ont pas le droit d'avoir une voiture. Là où il y a 10 ans, il était facile de se garer, c'est désormais un parcours du combattant. Triste constat d'une politique urbaine que nous désapprouvons. Nous votons contre la délibération 227.

**M. le MAIRE**

Alors il y a 10 ans, il était facile de se garer aux Bassins à flot. Effectivement, c'était une friche. On ne va pas y revenir. Je signale qu'il y a un parking aux Bassins à flot, derrière la Halle de Bacalan qui est loin d'être complet.

Sur ces deux délibérations, vote contre sur la 227, si j'ai bien compris, du Rassemblement National ? Pas d'autres votes discordants ? Abstention ou négatif ? Merci.

Délégation suivante.

**MME GIVERNAUD**

Délégation de Madame Anne BRÉZILLON. Délibération 229 : « Attribution d'aide en faveur de l'association la Halle des Douves.

## Plan de situation

**Programme :**  
**30 logements (neuf hors ZAC)**  
Rue Marcel Pagnol (BAF)

**Opérateur :** AQUITANIS  
**Quartier :** Bordeaux Maritime

